

w.noel@agmedias.fr

***Lundi 15 novembre, la CCI de Martinique, en lien avec le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France, a lancé le dispositif Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigüe), destiné à proposer un soutien psychologique gratuit et anonyme à un chef d'entreprise en situation de souffrance.***

«Est-ce que vous allez bien ? » La question peut sembler banale, mais « il faut la poser aux chefs d'entreprise, surtout en cette période de crise économique et sanitaire. C'est pourquoi la création de l'Apesa en Martinique arrive à point nommé », assure Carole Foulard, la vice-présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Martinique, en introduction de la réunion organisée, lundi 15 novembre, dans l'auditorium de la CCI, à Fort- de-France. Cette conférence, qui réunissait notamment des représentants du monde judiciaire, a permis de présenter le dispositif Apesa,

---

pour Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigüe. Ce dernier contribue à identifier des entrepreneurs en situation de souffrance morale, suite à une procédure collective par exemple, en leur proposant un soutien psychologique gratuit, sans que la personne concernée, après avoir donné son accord, n'ait aucune démarche à accomplir. Aujourd'hui, près d'une centaine de juridictions ont adopté le dispositif en métropole depuis sa création en janvier 2016. Le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France, dans le contexte sanitaire et économique actuel, a considéré qu'il était nécessaire d'être à l'écoute du tissu économique local, d'où sa décision, avec le tribunal judiciaire, de développer ce dispositif. « Il y a tout intérêt à ce que l'institution judiciaire porte attention à ce projet. Nous, magistrats, sommes confrontés à la souffrance des chefs d'entreprise. On oublie parfois de leur demander s'ils vont bien, et c'est important

---

---

de proposer des réponses de notre côté », avance Anne Klein, vice-présidente du tribunal judiciaire de Fort-de-France, avant que le co-fondateur du dispositif, Marc Binié, venu spécialement de l'Hexagone pour l'occasion, ne déclare : « Notre objectif est de vous sensibiliser à la souffrance des chefs d'entreprise afin que le dispositif puisse se déployer ».

## **La formation de sentinelles**

La souffrance des entrepreneurs, qui peut être liée à une difficulté ou à une liquidation de leur entreprise et qui peut déboucher sur des idées noires, « est absente des manuels d'économie, de comptabilité, ou encore de psychologie », déplore Marc Binié, en ajoutant que les professionnels intervenant à l'occasion des procédures judiciaires ne disposent pas de compétence en matière psychologique, mais n'y sont pourtant pas indifférents. À ce titre, ils

---

---

peuvent être des relais, des « sentinelles » pour mettre en relation l'entrepreneur en souffrance et un psychologue. La sentinelle, qui peut être juge, greffier, avocat ou encore administrateur, « va être formée à la détection des signaux de la souffrance morale, de la crise suicidaire pour être en mesure de passer le relais à un psychologue du réseau », précise celui qui est greffier associé du tribunal de commerce de Saintes.

Une fiche alerte numérique va ainsi être remplie par la sentinelle en recueillant des éléments sur l'identité du chef d'entreprise, qui aura donné son accord préalable. Puis « 35 minutes après que l'alerte a été donnée, le chef d'entreprise sera rappelé par un psychologue de notre réseau. Après cette première évaluation, on lui proposera 5 consultations en cabinet avec un psychologue de son territoire », détaille Marc Binié. Un numéro vert a aussi été créé,

---

---

en pleine crise Covid, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Économie, CCI France, CMA France et Harmonie Mutuelle pour permettre à tout chef d'entreprise en souffrance psychologique aigüe d'entrer directement en contact avec l'un des psychologues d'Apesa, puis de bénéficier de trois consultations. « Plus il y aura de sentinelles sur un territoire, plus il y aura de chance pour l'entrepreneur de s'en sortir », insiste Marc Binié, qui espère que, comme dans d'autres juridictions, « une association locale de l'Apesa naîtra à la suite de cette journée ».